Par courriel

Montréal, le 22 septembre 2021

Objet: Demande d'accès à l'information - 200768557

Madame Art. 53 54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 10 août 2021, concernant l'adresse suivante : 300, avenue Van-Horne, arr. Plateau Mont-Royal, Montréal (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés;

N/Réf: 7610-06-01-07246-01.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.qc.ca

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 🖼 🛱

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 28 juin 2010

Shell Products Canada 400, 4th Avenue S. W. Cargary (Alberta) T2P 0J4

Doc: 400724097

Objet : Réservoir souterrain d'huiles usées

Madame Monsieur,

À la suite de modifications administratives, nous tenions à vous informer des derniers changements concernant les réservoirs souterrains d'huiles usées. En effet, depuis avril 2007, notre ministère a pris en charge le suivi et le contrôle des réservoirs antérieurement autorisés par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF cité ci-dessous).

Ainsi, tous les réservoirs souterrains d'huiles usées qui sont installés sur votre propriété sont régis par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et par le *Règlement sur les matières dangereuses*. Nous allons effectuer des vérifications au cours de la prochaine année et nous vous demandons votre collaboration afin d'assurer un suivi adéquat.

Lorsque vous étiez encore soumis aux lois et règlements du MRNF, des documents et des vérifications vous étaient demandés lorsque applicables. Nous avons préparé une liste des documents que nous aimerions obtenir afin d'effectuer les vérifications nécessaires :

- documents concernant les réservoirs (plan, # modèle, capacité, présence d'un séparateur eau/huile, matériaux de fabrication, systèmes de protection, etc)
- copie de la dernière vérification du système de détection de fuite entre les parois pour les réservoirs à double paroi
- le résultat et la date du dernier essai d'étanchéité
- le dernier rapport de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion

Téléphone : (514) 873-3636

Télécopieur: (514) 864-1990

rapport de la fréquence des jaugeages

- historique de contamination
- gestion des huiles usées (transporteurs, destinataires, copie de factures et/ou contrats, etc)
- programme d'entretien

Selon les informations transmises à notre Ministère, la propriété concernée par ce programme de vérification est la suivante :

300, avenue Van Horne, Montréal

Nous vous demandons de transmettre les documents dans les meilleurs délais ou lors de la visite prévue cette année.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (514) 873-3636 poste 230.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, mes sentiments les meilleurs.

Michel Léonard

Coordonnateur par intérim

ML/sc

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 🍇 🗞

Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 1

Contrôle des réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

Application du Règlement sur les matières dangereuses

Programme de contrôle environnemental I-18 : formulaire 1

Réser	voirs d'huiles i		PORT DE VÉRIFIC installés dan		eliers de	mécanique
. 19	CCEQ - Direction région		THE PARTY OF THE P			
	L'INTERVENTION					
ADMINISTRATION	18 juillet Date de la vérification : 2011 Heure d'arrivée : 11h25 Heure de départ : 11h45 Réalisée par : Arno Neveu Accompagné de :					
- ISI	SAGO		. 6 11 6	NO. 1: C	240-	3-2-212-
W C	Demande: 200234252 Intervenant: Shell CANADA the N° Intervention: 300676256 N° document produit: 400839 92 N° Lieu d'intervention; X2120487					
4	Type d'intervention :	premie inspec	ère inspection programmetion programmée etion pour suivi d'avis d'etion de suivi d'une plair	née (état de situ		
	Nom (raison sociale) : S	hell				
۵	Autre nom:					-
ION	Adresse civique: 300, a	venue Vai	n Horne			
CAT					Code postal	: H2V1J1
NTIFICATION L'ENTREPRISE	Téléphone : 514-276-174					
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Répondant : Micheal Gampieris Cellulaire :					
	N° de gestion documentair				cule CIDREQ:	
	GPS (19T): NAD 83	Lon	gitude (x): -/3 30 3	4.80 Latitu	ae (y) :	45° 31' 33.25"
BUT DE LA VÉRIFICATION	I-18 : Programme do	e contré	ôle des réservoirs s	souterrains		
S	Nom	F	onction	Télé	phone	Cellulaire
Personnes Encontrée	Michelal Gampieris		érant		76-1740	Centiane
SON					4	2)
PERSONNES RENCONTRÉES						*
TYPE D'ENTREPRISE			station-service (vente d les véhicules) garage d'entretien méc carburants) société de transport url entreprise de camionna entreprise de services p autres, préciser :	anique (atelien pain ou interu	r mécanique sar	ns vente de
Nombre de éservoirs	Type de réservoi		Nombre total de ré chaque ty			réservoirs reliés à ateur eau/huile
de de ser	Réservoir souterr	ain	1		1	
Nor c ésel	Réservoir souterra		0		0	

A - CARACTÉRISTIC	UES DES RÉSERVOIRS	D'HUILES USÉES
	2 - Réservoirs souterrains	
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)	4540	
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)	1992	
Matériaux de fabrication du réservoir	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☑ Fibre de verre	☐ Acier ☐ Plastique ☐ Acier recouvert de plastique ☐ Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	⊠ Simple paroi □ Double paroi	☐ Simple paroi ☐ Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	⊠ Simple paroi □ Double paroi	☐ Simple paroi ☐ Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	☐ Acier ☐ Plastique☐ Acier recouvert de plastique☑ Fibre de verre	☐ Acier☐ Plastique☐ Acier recouvert de plastique☐ Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	⊠ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	□ Oui ⊠ Non	□ Oui □ Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? 1 (article. 50)	☐ Oui (non-conforme) ☑ Non	Oui (non-conforme) Non
Le réservoir est muni d'évents	☐ Oui ⊠ Non	☐ Oui ☐ Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	⊠ Oui □ Non	□ Oui □ Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	☐ Oui ☐ Non ☑ N/A (atelier mécanique)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	☐ Oui ☐ Non ☑ N/A (atelier mécanique)	☐ Oui ☐ Non ☐ N/A (atelier mécanique)
	 N/A (simple paroi) Non Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : 	N/A (simple paroi) Non Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement :
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	Résultat : Bon état Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?	Résultat : Bon état Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	N/A (simple paroi) Non Oui	☐ N/A (simple paroi) ☐ Non ☐ Oui

No dossier:

Date de l'inspection:

L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1^{er} avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

Date de l'inspection :	No dossier:	·
	QUES DES RÉSERVOIRS	D'HUILES USÉES
$oldsymbol{A}$.2 - Réservoirs souterrains	karan paraman (1 milan) Karang paraman menganan pangkaran
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)	 Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : ☐ Étanche ☐ Non étanche, quelles actions ont été posées? 	 ☐ Non ☐ Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : ☐ Étanche ☐ Non étanche, quelles actions ont été posées?
	N/A (pas en acier)	□ N/A (pas en acier)
	Non (compléter ci-après)	Non (compléter ci-après)
	Date de retrait prévue :	Date de retrait prévue :
	Le taux d'agressivité du sol a été déterminé	Le taux d'agressivité du sol a été déterminé
	Non	Non
	Oui (compléter ci-après) Date:	Oui (compléter ci-après) Date:
·	Résultat :	Résultat :
	Oui, les deux	Oui, les deux
	Oui, seulement le réservoir	Oui, seulement le réservoir
Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la		<u> </u>
corrosion (article 61)	Type de protection :	Type de protection :
	Anodes sacrificielles	Anodes sacrificielles Courant induit
Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).	Courant induit Année d'installation du système à courant induit :	Année d'installation du système à courant induit :
	Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62)	Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62)
	• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :	• Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement :
	Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans Oui Non	Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans Oui Non
	• Résultat de ce rapport :	Résultat de ce rapport :
	☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions	☐ Bon état ☐ Disfonctionnel, quelles actions
•	ont été posées?	ont été posées?
L'exploitant a –t-il déjà fait le constat	Non	
d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)	☐ Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : ☐ O	ui 🔲 Non
Pour tout réservoir souterrain d'huiles	Oui	Oui
usées installé le ou après le 1 ^{er} avril	Non (compléter ci-après)	Non (compléter ci-après)
2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13	L'attestation est disponible auprès de l'exploitant	L'attestation est disponible auprès de l'exploitant
novembre 2003, compléter la présente	Non ☐ Oui (obtenir une copie)	Non Oui (obtenir une copie)
section. L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)	Contents whe copies	out (voicin une copie)

	périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps
Rés	ervoir hors sol	
tat du réservoir érifier s'il y a des signes de corrosion)		
assin de rétention érifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)		
tat des valves, des robinets et de la tuyauterie érifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)		
ouble paroi : état de fonctionnement du système de étection de fuite entre les parois¹		
Rései	rvoir souterrain	
ouble paroi : état de fonctionnement du système de étection de fuite entre les parois¹		
n acier : état de fonctionnement du système de rotection contre la corrosion ² RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)		·
Systèn	nes de protection	
tat du mécanisme empêchant l'utilisation des 1yaux en dehors des périodes de vidange et de emplissage		·
tat des butoirs devant les réservoirs hors sol		
tat de fonctionnement des alarmes de haut niveau le réservoir en est muni		
Jaugeage et é	quipements de jaugeage	
tat de fonctionnement de l'indicateur de niveau		
tat de la baguette de jaugeage		
augeage du réservoir ³		hebdomadaire

No dossier:

Date de l'inspection :

Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 ans. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur bon état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

Le personnel du MDDEP n'a pas à jauger le réservoir lors de la visite. Un jaugeage mensuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.

Date de l'inspection :	No dossier:
C - GESTION D	ES HUILES USÉES
	ons à l'annexe 1)
Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un	Les huiles usées sont brûlées sur place :
bon d'expédition, un contrat ou une facturation est	Non
disponible sur place (article 11)	Oui, compléter ci-après.
□ Non □ Oui	Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : MW
Date du dernier contrat/facturation: 14 juillet 2011	L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation
Compléter ci-après les informations sur les	Non
destinataires et les transporteurs	Oui, date de délivrance :
<u> </u>	Uni, date de denviance .
Destinatai	res (article 11)
Récupération Lubex – 766, av. Wodon – Jolie	ette (Québec)
Trans	porteurs
D - HISTORIOUE D	E CONTRADINIA TIONI
그는 아이들은 그리고 그리고 있는 것이 아이들은 그는 그들은 이렇게 되는 것이 없는데 그렇게 이렇게 되었다면서 이 이 경험에 되었다면서 그렇게 되었다면서 그렇게 되었다면 그리고 그리고 그리고 그렇게 되었다면서 그렇게 그렇게 되었다면서 그렇게 되었다면서 그렇게 되었다면서 그렇게	DE CONTAMINATION ons à l'annexe 1)
Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres pr	oduits petrollers sur le site le ou apres le 1 avin 2007.
Non ☐ Oui, indiquer:	
• leur nombre :	<u> </u>
 les quantités de produits impliqués par évér 	nement (litres):
• les dates si connues (AAA-MM-JJ) :	
Ces événements ont-ils été rapportés au MDDEP? 🔲 Ou	ui Non
-	
À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de c	aractérisation du site?
□ Non □ Oui, indiquer :	
• Cette étude a été remise au MDDEP : 🔲 🤇	
• Date (AAAA-MM-JJ) :	
• Titre (nom) de l'étude :	
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
À la suite de ces événements, a-t-on procédé à une décont	amination?
☐ Non ☐ Oui, décrire les travaux effectués :	
*	
2	
TAIRES	
N A A	
<u> </u>	
	A //
Vérificateur : Arno Neveu	Date: 2011/07/18
Lettres moulées	Signature Année / mois / jour
Superviseur: MICHEL LONARD	Octo Jana Date: 2016 01/21
Lettres moulées	Signature Date: Année / mois / jour
Superviseur: MICHEL LEONARD Lettres moulées Commentaires du	
Commentaires du	
superviseur :	

B. Réservoir souterrain : Caractéristiques

litres ou Capacité: Année d'installation : Matériaux de fabrication du réservoir : Type de réservoir : Type de tuyauterie : Matériaux de fabrication de la tuyauterie : oai Relié à un séparateur eau/huile? Affiche indiquant le nom de la matière ? (art. 46) Sous un bâtiment? (art. 50) Muni d'évents? (art. 53) Cadenas? Système de prise d'inventaire en continu? (art. 53) Système de prévention de déversement? Ces deux ne sont pas obligatoire pour un garage Système de détection de fuite entre parois? (art. 58) Date de la vérification de l'état : Résultat : Tuyauterie aussi? Indice de fuite? Si oui, date de l'essai d'étanchéité : Résultat de l'essai?

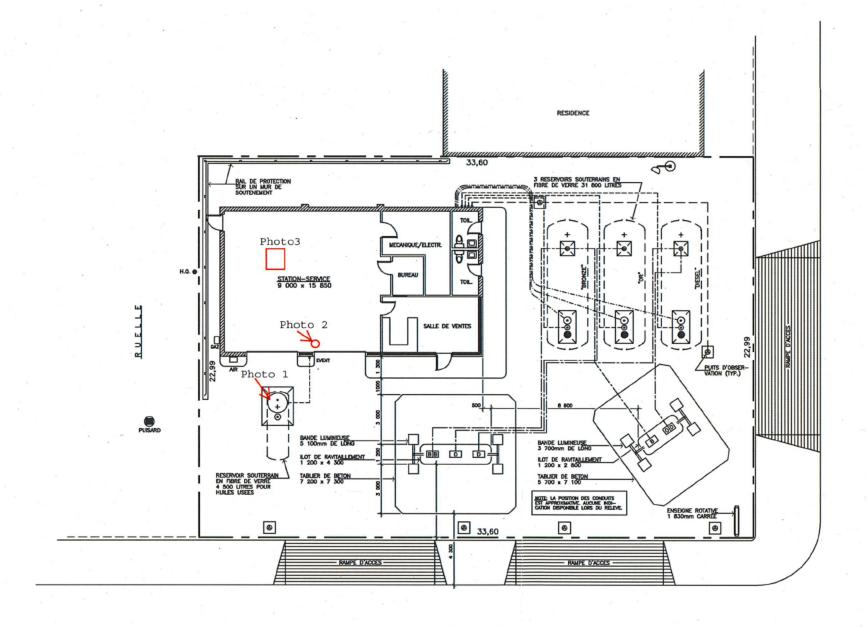
- À compléter uniquement si le réservoir est en acier -

Protection cathodique	ue contre la corrosion ?	
Si non,	Date de retrait prévue :	
·	Taux d'agressivité connu	?
Si oui,	Réservoir et tuyauterie ?	
Type de prot	ection :	
Si cou	rant induit, Année d'installation	
Vérification d	le l'état de fonctionnement?	(art. 62)
Aux de	eux ans ?	
Date du dern	ier rapport et résultat :	
Constat d'une fuite	provenant de la tuyauterie non pi	rotégée ?
Remp	lacée ?	
Si installé après le	1 ^{er} avril 2007 ou après le 13 nove	mbre 2003 pour un réservoir
avec séparateur ea	u/huile :	
Attestation de	e conformité d'installation ?	
Fréquence de l'état	de fonctionnement du système d	le détection de fuites :
État du fonctionnen	nent des alarmes haut niveau et de la	
Autres:	TEST FUHE'S	AUX ANS
		·

C. Gestion des huiles usées

Les huiles sont expédiées ?
Art. 23-24 Si oui, date du dernier contrat :
Compagnie: 14 villet 201
Demander facture
Si non:
Brûlées sur place ?
Puissance de l'équipement (art.26)
Certification d'autorisation ?
D. Historique de contamination
Déversement d'huiles usées ou produits pétroliers le ou après le 1 ^{er} avril 2007?
Si non, ignorer le reste de la section D.
Si oui, indiquer : le nombre de produits impliqués :
Quantité par événement :
Dates (si connues)
Rapportés au MDDEP ?
Étude de caractérisation ?
Si oui, remise au MDDEP? (si non, l'obtenir)
Date et titre :





AVE. VAN HORNE



SUPERFICIE DU TERRAIN: ±770 METRES CARRES